



PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 747-2019/ARR/DJA

du :08/03/2019

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 3-95/APS du 13 janvier 1995 relative à l'adhésion de la province Sud à l'association « agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie » ;

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 5934-2019/1-ACTS du 26 février 2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 10 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL), les mots : « *M. François Mademba-Sy* » sont remplacés par les mots : « *M. Claude Constans* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.